opinions, aux journaux du Haut-Canada et aux discours prononcés par ses membres dans cette chambre; ce sont les seuls moyens à notre portée. Eh bien ! en 1862, nous avons vu les chefs du Haut-Canada, qui sont en même temps affiliés avec ses principaux journaux, comme propriétaires. ou rédacteurs ou collaborateurs, nous les avons vus (excepté le président du conseil qui avait la prudence de se tenir à l'écart) accepter des emplois dans le gouvernement MACDONALD-SICOTTE, dont le principe fondamental était l'égalité de la représentation entre les deux sections, principe qui lui donnait droit à l'appui cordial du B.-Canada. Nous les avons vu réélire malgré cette renonciation à leurs principes, et nous les avons vus votant contre la représentation par population. J'en conclus que le Haut-Canada est beaucoup plus indifférent, et ses chefs beaucoup moins sincères, sur cette question de la représentation, que l'on veut nous le faire croire; sans cela, le Haut-Canada aurait profité de l'occasion que les élections lui offraient pour punir ceux qui l'avait trahi. Mais quels sont ces deux hommes qui harmonisent aujourd'hui leurs voix, jadis si discordantes, pour nous prédire la guerre civile, si nous ne votons pas pour la confédération. Ce sont le prooureur-général du Bas-Canada et le président du conseil, (les hon. MM. CARTIER et Brown)! L'un demandant la représentation par population, l'autre la refusant; ils se sont posés tous les deux comme les champions de leurs sections et en sont devenus les chefs. Quand ils ont vu que ce jeu ne profitait ni à l'un ni à l'autre, puisque le président du conseil paraissait exilé à tout jamais des fauteuils ministériels, et que le procureur-général du Bas-Canada ne pouvait pas se maintenir au pouvoir, le procureur-général a cédé ; il a consenti à la représentation par population, en essayant de le déguiser sous le nom de confédération, et pour prix de sa complairance, le président du conseil l'a sauvé, lui et ses collègues, et a daigné accepter un siége au milieu d'eux. Ils nous menacent de la guerre civile pour nous forcer de ratifier leur marché. Il n'y a qu'un homme au Canada qui pût faire ce que le procureur général du Bas-Canada a fait, et cet homme, c'est luimême. Grace à son énergie, à sa connaissance intime du fort et du faible de ses compatriotes, le procureur-général du Bas-Canada est parvenu à conquérir le rang, que personne ne peut lui disputer, de chef de la nationalité

canadienne-française. Pour parvenir à ce but, il a écrasé les faibles, il a flatté les forts, il a trompé les crédules, il a acheté les hommes vénaux, il a élevé les ambitieux, il a employé tour à tour la voix de la religion et celle de l'intérêt, et il a atteint son but. Lorsque le Bas-Canada a appris son alliance avec le président du conseil (l'hon. M. Brown), il s'est élevé de toutes parts un cri d'indignation: il a su changer l'indignation en admiration. Lorsque son projet de confédération est devenu public, l'inquiétude s'est emparée de toutes les classes, averties par leur instinct du danger qui nous menaçait : il a su changer cette inquiétude en profonde sécurité. Je le comparerai à un homme qui a gagné la confiance sans bornes du public, et qui en profite pour fonder une caisse d'épargne où le riche vient verser ses richesses, où le pauvre journalier vient déposer la faible somme économisée sur ses gages, pour rencontrer les mauvais temps, sans exiger de regus Quand oet homme a tout ramassé dans ses coffres, une occasion se présente d'acheter, au prix de cette fortune dont il est dépositaire, l'objet qui flatte son ambition, et il l'achète, sans hésiter, sans penser à tous les malheureux que sa conduite va ruiner. Le dépôt placé entre les mains du procureurgénéral, c'est la fortune des Canadiens-Français, c'est leur nationalité. Cette fortune n'avait pas été faite en un jour : c'était le fruit du travail et des économies de tout un peuple, pendant un siècle. Pour prolonger de quelques mois l'existence éphémère de son gouvernement, le procureur-général a sacrifié, sans hésiter, ce précieux dépôt qu'avait mis sous sa garde la confiance sans bornes de ses concitovens.

L'Hon. Proc. Gén. CARTIER-Et quel

prix ai-je regu pour cela?

M. JULY-Cinq mille piastres de salaire et l'honneur de la position. L'Hon. Proc.-Gon. CARTIER—Cen'est

pas asses pour moi.

M. JOLY—Je le sais bien; c'est pour cela que l'hon, membre désire étendre le corcle de ses opérations. Mais il ne jouira pas longtemps du fruit de sa trahison. En brisant le pouvoir des Canadiens-Français, il a brisé le sien, car il n'existe que par oux. Croit-il en l'amitié sincère des libéraux du Haut-Canada? Ils l'ont combattu trop longtemps pour qu'il existe aucune sympathie eutre eux et lui; et maintenant il a même perdu leur respect. Ils ont consenti à s'allier avec lui pour obtenir leur